

Le 3 novembre 2017

La CSMF dénonce une situation critique à la Martinique

La CSMF alerte le Premier ministre, en visite sur l'île le 4 novembre, sur la situation sanitaire catastrophique en Martinique.

Les problèmes touchent aussi bien l'hôpital que la médecine de ville et sont principalement liés à :

- Un coût très élevé de la pratique. Le coefficient majoré de 27% pour la pratique hospitalière mérite d'être réévalué. Quant à la médecine de ville, les actes médicaux ne bénéficient d'aucun coefficient géographique. [Comme la CSMF l'a déjà exprimé](#), il est urgent de remédier à cette situation, en particulier pour les actes médicaux effectués en ville ;
- Une démographie médicale faible et des effectifs en tension, tant à l'hôpital qu'en ville. Ceci s'explique par un manque d'attractivité de l'exercice en médecine de ville vu les tarifs actuels, et à l'hôpital au regard du manque d'équipements ;
- La sous-dotatation budgétaire et le manque d'attractivité se traduisent par une qualité de prise en charge des patients insuffisante ;
- Les difficultés de relation et de coordination ville/hôpital, en raison notamment d'un matériel informatique hospitalier obsolète et du retard pris dans le déploiement de la messagerie sécurisée.

L'ensemble des médecins exerçant en Martinique sont prêts à relever le défi pour prendre en charge les patients de façon efficiente et travailler main dans la main. La CSMF appelle le gouvernement à soutenir et encourager cette volonté de travail en commun en dotant l'hôpital et la médecine de ville des moyens nécessaires.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08
com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.